

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2022- 16**

Date de la convocation : 09/03/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 20

Le seize mars deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, , NANJI Désiré Léopold, SINGLIT Benoit.

**Représenté :** M. DE POUILLY Jean donne pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoit, M. MEIS Michel donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre, M. SALEZ René donne pouvoir de vote à M. FLEURY Vincent, M. THIERION Vincent donne pouvoir de vote à M. NANJI Désiré.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE  
DU DISPOSITIF DE RESORPTION DE RUINES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2021/12 du Conseil Communautaire du 17/02/2021 adoptant le dispositif de soutien à la résorption de ruines et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'ATTRIBUER la subvention suivante :

Commune	Adresse	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
	08240 NOUART LES CHAMPYS Bâtiment concerné :	43 104,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoit SINGLIT



